

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Affiché le 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** jeudi 5 octobre 2023

**Étaient présents :** F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – I. MORETTON-FRAYSSÉ – V. PASQUIER – H. DESTANDAU – P. GUIZE – D. FERLAY – A. BERGER – PY. DUCREST – JJ.DURANTIN – S. BOIRAL – M. RIBIER – G. FLEURY

**Excusées :** P. POILANE (pouvoir F. BREUZIN) – C.CROTTET (pouvoir I.MORETTON-FRAYSSÉ)

**Secrétaire de séance :** G. FLEURY

*Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2023.*

### DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire, Fabien BREUZIN et son conseil municipal, approuvent à l'unanimité la décision modificative du budget M14 qui permet d'ajuster le budget en fonction des dépenses prévues sur cette fin d'année, notamment en raison de l'augmentation des coûts des emprunts contractés.

*Arrivée de Cyprien POUZARGUE.*

### CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CREDIT DE PAIEMENT (CP) POUR LES TRAVAUX DE CENTRE BOURG

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la révision des crédits de paiement 2023, compte tenu de l'évolution des dépenses sur le projet centre-bourg. Il convient d'ajouter 400 000 € de dépenses soit le coût des dépenses global pour ce projet à 2 707 911,65 € en 2023.

### DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION SUR LA ZONE INDUSTRIELLE DES PLATIERES

Sur demande de la Copamo, Monsieur le Maire propose, dans le cadre d'un plan d'actions en matière de sécurité et de tranquillité publique, d'autoriser la Copamo à déployer un dispositif de vidéoprotection, aux points stratégiques d'entrée et sortie de la zone d'activités, sur la route de Ravel et la rue du Moron. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COPAMO ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention entre la Commune et la COPAMO pour la mise à disposition d'un agent informaticien.

L'intervention porte sur des prestations de maintenance du parc informatique : dépannage matériel, assistance aux utilisateurs, entretien réseau, conseils et accompagnement au développement du parc et sera facturée selon le taux horaire de 41 € par agent, intégrant le coût des agents et les différents frais généraux nécessaires pour assurer les services rendus.

## **CESSION DE PLATEAUX A AMENAGER – RUE DE L'ETANG : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DU LOT N°2**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de réserver une suite favorable à la proposition d'achat du plateau n°3 pour un montant de 330 000 €. Le lot concerné par la cession est composé d'un plateau à aménager de 126 m<sup>2</sup> de SDP, 44 m<sup>2</sup> de garage, une terrasse de 22 m<sup>2</sup> et un terrain de 200 m<sup>2</sup>.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « CENTRE-VILLAGES » 2022-2023**

Madame Orélie CONTRERAS présente le dossier de demande de subvention de Mme BRUN qui sollicite une aide relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de son habitation située 393 rue de Crémère. Considérant que la commune de Saint Laurent d'Agy attribue une aide plafonnée, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1250 € pour la réalisation de ces travaux.

## **MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)**

L'assemblée se prononce en faveur de l'ouverture du droit à la part IFSE du régime indemnitaire, sans condition d'ancienneté mais sous condition d'appréciation de l'autorité territoriale.

## **SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR UNE AFFILIATION A L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE**

Coralie TRICHARD présente la demande de l'école élémentaire d'adhérer à L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep). Cet organisme organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affilier l'école élémentaire et de prendre en charge à hauteur de 50 % le coût de cette adhésion à l'USEP.

## **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET**

Coralie TRICHARD soumet à l'assemblée délibérante la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'école élémentaire pour le projet « Savoir Rouler A Vélo » (SRV). Ce dispositif interministériel destiné aux enfants de 6 à 11 ans, vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique. L'école élémentaire de Saint-Laurent d'Agy souhaite faire passer le SRV aux élèves de CE2.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'octroi d'une aide exceptionnelle allouée à l'école élémentaire à hauteur de 1790 € pour le financement de ce projet.

## **CREATION D'UNE ASSEMBLEE CITOYENNE JEUNES**

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, Coralie TRICHARD propose la mise en place d'une assemblée citoyenne des Jeunes. La Commune souhaite ainsi favoriser la participation des jeunes de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> à la vie de leur commune dans la continuité du conseil municipal enfants. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de l'ACJ dénommée « Hébé ».

## **CENTRALE VILLAGEOISE DU PAYS MORNANTAIS : AVENANT 1 A LA CONVENTION TEMPORAIRE AUX FINS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE – AUMONERIE ET RESIDENCE SENIORS**

Par convention d'occupation temporaire, la Commune de Saint-Laurent-d'Agy a mis à disposition de CVPM, une partie de la toiture de l'aumônerie et de résidence seniors pour installer et exploiter une centrale photovoltaïque.

Dans la continuité du précédent conseil municipal, il convient de modifier le contrat afin de faire apparaître la clause d'assurance de « *renonciation à recours réciproque* ».

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature des avenants relatifs à cette modification.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT**

Bâtiment centre-bourg : le bâtiment est en cours de finition. L'entrée dans les lieux est prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre. Les abords seront plantés fin novembre.

Grande Rue et du chemin du Cadix : le début des travaux rue de l'étang par l'entreprise MGB est prévu cette semaine. L'enrobé sur cette voirie et RD30 sera réalisé la première semaine des vacances de Toussaint.

La cession à l'OPAC du dernier lot de la Matazine a été signée chez le notaire. Les travaux de construction des 3 lots devraient débuter courant novembre.

Le SYDER, devrait commencer à effectuer le remplacement des ampoules de certains luminaires du village en LED cette fin d'année.

#### ❖ PERSONNEL COMMUNAL

Un nouvel agent technique, Etienne VIODY, a été recruté pour compléter l'équipe déjà en place. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Nicole Renaud, coordinatrice périscolaire complète désormais son temps de travail avec le secrétariat de l'agence postale.

#### ❖ MANIFESTATIONS

La marche de la semaine bleue du 29 septembre a rencontré un beau succès.

Maryse JOLLY remercie Mr CHERBLANC, Directeur de la Sicoly pour l'accueil réservé le 5 octobre. La visite de la coopérative a été très enrichissante et appréciée par les participants.

Le quiz intergénérationnel organisé par les bibliothèques et les CCAS s'est bien déroulé. Deux classes de l'école élémentaire et une quinzaine d'adultes se sont prêtés au jeu dans la bonne humeur.

Octobre rose : la décoration du village a été faite en début de mois. Maryse Jolly remercie l'équipe technique pour leur participation à l'installation. Dimanche 15 octobre, une vente de produits rose aura lieu en matinée sur le parvis de la Mairie, en collaboration avec l'association Ascargolette et le soutien des commerçants. Les fonds récoltés seront remis au bénéfice de l'association Amarose's.

Vendredi 13 octobre, une conférence avec Valérie SUGG se déroulera en bibliothèque avec pour thème un temps d'échange autour de la maladie du cancer du sein.

Journées européennes du patrimoine : l'inauguration du 17 septembre de la Mairie et de la fresque a été très appréciée. La conférence sur les fouilles de Goiffieux et la projection du film de la villa gallo-romaine ont accueilli une cinquantaine de personnes.

Le samedi 23 septembre a eu lieu l'inauguration de la mosaïque originale restaurée et mise en valeur par le Musée gallo-romain de Saint Romain en Gal où elle est exposée.

Le concours culinaire organisé par le conseil municipal d'enfants s'est bien passé. Dix-huit plats ont été dégustés.

Le village olympique organisé à St André la Côte a accueillis environ 300 participants dont 2 médaillés olympiques.

#### Evènements à venir :

Vendredi 13 octobre : Soirée de lancement de Hébé (assemblée citoyenne jeunes) sur le thème halloween.

Jeudi 19 octobre : Visite de l'assemblée nationale par le conseil municipal enfants.

**Prochain conseil municipal : lundi 6 novembre 2023 à 20h30 - Salle du conseil à la Mairie**